

Département de Gard
Commune de SAINT JULIEN LES ROSIERS



VENTE DE DEUX PARCELLES
QUARTIER ARBOUSSE
DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner ou déposer en mairie au plus tard le :

Service : **Direction Générale des Services** Tél : **04 66 86 00 59**
Courriel : **dgs@saintjulienlesrosiers.fr**

Conditions de commercialisation :

La municipalité de Saint Julien les Rosiers souhaite vendre deux parcelles de 3 165 m² dont 1150m² environ constructible, voir plan ci-joint, au quartier d'Arbousse.

Afin que ces ventes soient les plus transparentes possibles, des critères de sélection ont été fixés par la municipalité.

Prix de vente des terrains :

Le prix de vente de chaque lot est fixé comme suit (en euros)

N° du lot	*Superficie environ /m ²	Prix de vente en € TTC
1	3165	65 000 €
2	3165	65 000 €

N.B. En plus du prix d'achat les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'enregistrement notarié ainsi que tous les frais inhérents à la conclusion de la vente.

*les superficies réelles des lots ne seront déterminées qu'après implantation définitive des limites nouvelles. Le prix de vente restera inchangé.

Attribution des lots selon l'ordre de priorité établi entre les candidats.

Le conseil municipal a pour objectif poursuivi de favoriser l'accession à la propriété des ménages avec des enfants ou des jeunes couples primo accédants.

Pour répondre à ces objectifs communaux, la commune a institué un système de pondération permettant d'établir un ordre de priorité entre les candidats afin de favoriser les primo-accédants et les jeunes ménages avec ou sans enfant. Toute candidature ayant pour objet d'acquérir une parcelle en vu de réaliser un projet immobilier locatif ou de revente dans les 5 ans (hors impératif et situation d'urgence) sera rejetée.

Les candidats seront classés selon le nombre de points. Les candidats choisiront les parcelles selon le nombre de points obtenus (du plus haut au plus bas). Dans le cas où des candidats obtiendraient un nombre de points identique, le choix se portera sur le candidat ayant le plus d'enfants de moins de 6 ans.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par candidat (qui ne pourra acquérir qu'un lot sur l'opération).

Le(s) signataire(s) de l'acte d'acquisition devront être le(s) même(s) que celui (ceux) mentionné(s) sur le dossier de candidature.

Le projet immobilier envisagé par les candidats ne devra comporter qu'une seule habitation.

Les candidats s'engageront à prendre connaissance et à accepter également les règles de construction de la zone définies par le PLU.

Les candidats n'ayant pas obtenu de lot par la commission d'attribution seront classés par ordre de points (du plus haut au plus bas) sur une liste d'attente. Tout lot non attribué sera alors proposé au candidat ayant obtenu le plus de points dans cette liste

Aussi, les informations demandées dans les pages suivantes doivent impérativement être complétées pour déterminer le nombre de points pour chaque dossier de candidature.

Tout dossier incomplet sera classé sans suite. La municipalité se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux candidats en vue de préciser leur situation.

Tableau de pondération

Situation de l'accédant	POINTS	Nombre de points attribués par la commission d'attribution
Candidats n'ayant jamais été propriétaire de (sa) leur résidence principale- PRIMO ACCEDANT	200	
Lien d'attache au quartier d'Arbousse- (ancien habitant, lien familial ,..)	20	
Candidats domiciliés sur la commune ou parents habitants la commune	200	
Candidats domiciliés en dehors de la commune ou parents n'habitants pas la commune	50	
Candidats répondant à la définition de jeune ménage, soit somme inférieure ou égale à 65 ans	100	
Nombre d'enfants dans le foyer (situation à la date du dépôt du dossier, nombre de points par enfant)		
Jusqu'à 6 ans	50	
Plus de 6 ans	20	
TOTAL		

INFORMATION CONCERNANT LE OU LES CANDIDATS

Situation familiale actuelle : célibataire/ union libre, pacsé, marié, séparé, divorcé,
(Entouré la mention correspondante)

Identité du ou des candidats à l'accession :

Candidat 1 :

Monsieur, Madame (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Candidat 2 :

Monsieur, Madame (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Composition familiale :

Nombre d'enfants à charge fiscalement :

Nom, prénom, date de naissance, âge :

Primo accession (cocher la case correspondante)

Candidat(s) n'ayant jamais été propriétaire de sa (leur) résidence principale.

Projet d'achat :

Le(s) candidat(s) atteste que le projet d'acquisition ne correspond pas à un placement immobilier en vu de louer un ou plusieurs logements, ni même de revente sur les 5 ans à venir. (hors impératif et situation d'urgence)

Pièces justificatives à joindre à votre dossier de candidature :

Les pièces fournies seront utilisées pour l'instruction des dossiers par les services et pourront être examinées si besoin par la commission d'attribution des parcelles mais ne seront pas communiquées à un tiers.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

- Une copie de pièces d'identité de chaque candidat.
- Une copie du livret de famille ou d'identité des enfants.
- Justificatif de la situation familiale du ou des candidats.
- Une lettre de présentation et de motivation du projet familial immobilier. (croquis éventuel ou plan)
- Copie du ou des contrats de bail couvrant les deux dernières années ou attestation d'hébergement (attestation sur l'honneur de la personne qui héberge).
- Copie de la taxe d'habitation des deux dernières années.

Je soussigné(e), candidat 1 : _____

Je soussigné(e), candidat 2 : _____

Certifie et atteste que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,

Fait à :

signature(s)

Le :